

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le 3 mars 2020 à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H. La Fontaine, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement sur le zonage (RCA 40) ci-dessous et que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil à ce sujet:

- lot numéro 1 110 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-408, afin d'autoriser la marge avant existante de 3,71 mètres au 7040 de l'avenue Goncourt, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,50 mètres.
- lot numéro 1 113 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-406, afin d'autoriser la marge latérale gauche existante de 1,97 mètres au 8192 de l'avenue de Talcy, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 14 février 2020.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut